

N° 2025-138

**AUTORISATION À SIGNER LES AVENANTS DES LOTS N°3, 4, 6, 7 ET 10  
DU MARCHÉ DE TRAVAUX N°2024COVA007 POUR LA CONSTRUCTION  
DE GARAGES DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS**

L'an deux mil vingt-cinq le 12 novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le cinq novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absentes excusées :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à M. Jean-Luc BOCH), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTIER), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 4

Le Président rappelle que par les délibérations n°2025-019 et n°2025-020 en date du 22 janvier 2025, après avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le marché de travaux pour la construction des garages du service de collecte des déchets avec les entreprises retenues pour les différents lots.

En phase d'exécution, il est apparu nécessaire de procéder à une modification des prestations des lots suivants :

- Lot n°3 – Terrassement, gros œuvre, dallage
- Lot n°4 – Charpente métallique, couverture bac acier, bardage métallique, façade polycarbonate
- Lot n°6 – Courants forts, courants faibles
- Lot n°7 - Plomberie, sanitaire, chauffage
- Lot n° 10 – Peintures intérieures, faux plafonds, carrelages

Concernant le lot n°3 :

En phase d'exécution, des modifications s'avèrent nécessaires : en pied de mur de soutènement une bande a été réalisée en dallage béton dans un souci de cohérence avec les ouvrages existants, la surface de l'aire de lavage a été augmentée de 17 m<sup>2</sup>.  
Un changement de titulaire s'avère impossible pour des raisons techniques et économiques, puisque le titulaire du lot n°3 est chargé des travaux de terrassements, gros œuvre et dallage.

Un changement de titulaire aurait pour conséquence de rendre particulièrement complexe l'exécution du marché.

Conformément aux articles R.2194-2 à R.2194-8 du code de la commande publique, l'objet de l'avenant n°1 est considérée comme une modification de faible montant, car la modification financière est inférieure aux seuils européens et à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux.

Les travaux, objet de l'avenant n°1 du lot n°3, entraînent une modification du montant initial du marché de 6 745 € HT, soit une augmentation de 1,26%, ainsi le montant global du lot n°3 est porté à 538 918,89 € HT – 646 702,67 € TTC.

Concernant le lot n°4 :

En phase d'exécution, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires : ajout d'un renfort métallique pour le confortement de la structure de l'auvent existant, remplacement d'une partie du bardage existant fortement dégradé suite à la dépose de l'ancienne porte sectionnelle.

Un changement de titulaire s'avère impossible pour des raisons techniques et économiques, puisque le titulaire du lot n°4 est chargé des travaux de charpente métallique, couverture bac acier, bardage métallique et façade polycarbonate.

Un changement de titulaire aurait pour conséquence de rendre particulièrement complexe l'exécution du marché.

Conformément aux articles R.2194-2 à R.2194-8 du code de la commande publique, l'objet de l'avenant n°1 est considérée comme une modification de faible montant, car la modification financière est inférieure aux seuils européens et à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux.

Les travaux, objet de l'avenant n°1 du lot n°4, entraînent une modification du montant initial du marché de 7 129 € HT, soit une augmentation de 2,1 %, ainsi le montant global du lot n°4 est porté à 351 699,74 € HT – 422 039,69 € TTC.

Concernant le lot n°6 :

En phase d'exécution, des modifications s'avèrent nécessaires : le système de commande de l'ouverture des châssis de désenfumage en toiture initialement prévu au gaz, sera alimenté en électrique, ajout d'une alimentation dans l'atelier et de 3 luminaires dans la halle existante.

Un changement de titulaire s'avère impossible pour des raisons techniques et économiques, puisque le titulaire du lot n°6 est chargé des travaux de courants faibles et courants forts.

Un changement de titulaire aurait pour conséquence de rendre particulièrement complexe l'exécution du marché.

Conformément aux articles R.2194-2 à R.2194-8 du code de la commande publique, l'objet de l'avenant n°1 est considérée comme une modification de faible montant, car la modification financière est inférieure aux seuils européens et à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux.

Les travaux, objet de l'avenant n°1 du lot n°6, entraînent une modification du montant initial du marché de 3 245 € HT, soit une augmentation de 6,4 %, ainsi le montant global du lot n°6 est porté à 53 933 € HT – 64 719,60 € TTC.

Concernant le lot n°7 :

En phase d'exécution, une amélioration et une adaptation des ventilations prévues dans deux locaux s'avèrent nécessaires. Ces travaux n'étaient pas programmés dans le marché initial.

Un changement de titulaire s'avère impossible pour des raisons techniques et économiques, puisque le titulaire du lot n°7 est chargé des travaux de plomberie, sanitaire et chauffage. Un changement de titulaire aurait pour conséquence de rendre particulièrement complexe l'exécution du marché.

Conformément aux articles R.2194-2 à R.2194-8 du code de la commande publique, l'objet de l'avenant n°1 est considérée comme une modification de faible montant, car la modification financière est inférieure aux seuils européens et à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux.

Les travaux, objet de l'avenant n°1 du lot n°7, entraînent une modification du montant initial du marché de 2 660 € HT, soit une augmentation de 2,4%, ainsi le montant global du lot n°7 est porté à 109 552 € HT – 131 462,40 € TTC.

Concernant le lot n°10 :

En phase d'exécution, des modifications et optimisations s'avèrent nécessaires : remplacement de la porte intérieure prévue en métal par une porte en bois à peindre et rebouchage d'une fenêtre existante dans l'atelier.

Un changement de titulaire s'avère impossible pour des raisons techniques et économiques, puisque le titulaire du lot n°10 est chargé des travaux de peintures intérieures, faux plafonds et carrelages.

Un changement de titulaire aurait pour conséquence de rendre particulièrement complexe l'exécution du marché.

Conformément aux articles R.2194-2 à R.2194-8 du code de la commande publique, l'objet de l'avenant n°1 est considérée comme une modification de faible montant, car la modification financière est inférieure aux seuils européens et à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux.

Les travaux, objet de l'avenant n°1 du lot n°10, entraînent une modification du montant initial du marché de 1 720 € HT, soit une augmentation de 3,4 %, ainsi le montant global du lot n°10 est porté à 51 720 € HT – 62 064 € TTC.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant les modifications objet des avenants n°1 pour les lots n°3, n°4, n°6, n°7 et n°10 du marché de travaux pour la construction des garages du service de collecte des déchets,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.2194-2 à R.2194-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025-019 en date du 22 janvier 2025 autorisant la signature du marché de travaux pour la construction des garages du service de collecte des déchets avec les entreprises retenues pour chaque lot,

Vu la délibération n°2025-020 en date du 22 janvier 2025 autorisant la signature du marché de travaux pour la construction des garages du service de collecte des déchets pour le lot n°7 avec une entreprise, sans publicité, ni mise en concurrence,

APPROUVE les avenants n°1 pour les lots n°3, n°4, n°6, n°7, n°10.

AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 pour les lots n°3, n°4, n°6, n°7, n°10.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

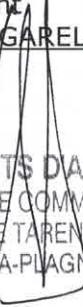
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 12 NOVEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président  
Lucien SPIGARELLI

  
**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
CP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX